

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Procès-Verbal

Le jeudi 23 septembre 2021, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Denis BEAUVAIS, Maire.

M. le Maire accueille les participants, dont les membres du public avec parmi eux les représentants des villages.

Sont nommés secrétaires de séance : Mme Françoise BASINSKI et M. David MOURNET.

Mme BASINSKI procède à l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, la séance peut être ouverte.

Tous les membres sont présents sauf :

- Mme Stéphanie GRENET qui a donné pouvoir à M. Yves RAILLIERE,
- M. Ludovic POINTON qui a donné pouvoir à Mme Emilie GOURBEYRE,
- Mme Martine RODRIGUEZ qui a donné pouvoir à M. David MOURNET,
- M. Thierry SEGUIN qui a donné pouvoir à M. Patrick BOUTELOUP,
- Mme Chantal THIERRY qui a donné pouvoir à Mme Françoise BASINSKI,
- Mme Frédérique GARMY absente lors des délibérations.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2021, modifié suite aux remarques faites lors de la réunion du 29 juillet 2021.
Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2021.
- Affaires Financières et travaux :
 - Conventions de mise à disposition des installations sportives -année scolaire 2021-22
 - Participation aux frais de scolarisation d'un enfant scolarisé à Ennezat en 2020-21 (garde alternée)
 - Travaux SIEG : modernisation éclairage des salles de sports, ajustement de la convention éclairage Le Thuel, éclairage public route des Vaures/rue du Moulin
 - SIEG : modification des statuts
 - Remplacement du camion pour les services techniques
- Personnel : création deux postes d'adjoints techniques et évolution du tableau des effectifs, établissement d'un nouveau contrat PEC
- Délégation du conseil municipal au Maire pour représenter en justice la commune (article L2122-22 du CGCT)
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 juin 2021 modifié

Concernant le compte-rendu modifié suite aux remarques formulées lors de la séance du 29 juillet, envoyé par mail à l'appui de la convocation, M. le Maire le met aux voix pour approbation définitive.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 juillet 2021

Concernant le compte-rendu de la dernière réunion du 29 juillet, également transmis par mail, M. le Maire demande s'il y a des remarques, puis en absence de remarque, le met aux voix pour approbation.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Affaires financières et travaux

➤ Conventions de mise à disposition des installations sportives -année scolaire 2021-22

Depuis la rentrée 2017/2018, chaque établissement doit conventionner avec le propriétaire des installations sportives utilisées dans le cadre de la pratique de l'EPS et s'acquitter directement auprès de lui des factures correspondantes.

Il est proposé de renouveler la convention d'utilisation des installations sportives -stade, salles (URANUS, JUPITER et multi-activités), dans les mêmes conditions que l'année passée, avec les collègues Louise Michel et Saint Joseph pour l'année scolaire 2021/2022.

La participation financière sera calculée sur la base du temps théorique d'occupation plafonné, au taux horaire de 12€, sans augmentation par rapport à l'année scolaire dernière.

M. Yves RAILLERE demande des précisions sur le mode de calcul, et suggère une éventuelle actualisation en fonction de l'évolution des effectifs et des coûts de fonctionnement.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☛ Participation aux frais de scolarisation d'un enfant scolarisé à Ennezat en 2020-21 (garde alternée)

Considérant qu'un enfant en garde alterné a fréquenté l'école élémentaire d'Ennezat, en 2020-21, conformément à la délibération en date du 28 janvier 2021 du CM d'Ennezat instituant la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants domiciliés hors commune, il est proposé au conseil municipal de reverser ½ participation, soit 344 €.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• Travaux SIEG :

☛ Modernisation éclairage des salles de sports (Plan France Relance)

Le dossier de « rénovation énergétique et modernisation des équipements sportifs » porté par le SIEG auprès de l'Agence nationale du sport a été retenu, pour un montant de travaux subventionnables de près de 3 millions d'euros HT.

La rénovation et la modernisation de l'éclairage des salles URANUS et JUPITER ont été présentés dans l'enveloppe de travaux subventionnables.

Cela permettra de réduire les consommations annuelles et les émissions annuelles de gaz à effet de serre. L'économie sur la facture d'électricité est estimée à 3 400 € TTC/an.

L'estimation des dépenses transmises par le SIEG s'élève à 57 000 € HT.

Le fonds de concours communal, déduction faite de la subvention obtenue de l'ANS (34,5%), est égal à 50% du montant estimatif des travaux + intégralité de l'écotaxe et s'élève à 18 678,08 €.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☛ Ajustement de la convention éclairage Le Thuel :

Suite à des travaux de génie civil supplémentaires, un devis complémentaire a été transmis par le SIEG pour un montant de 5 000 € HT, portant le montant total de la dépense à 47 000 € HT ; ce qui génère à la charge de la commune un fonds de concours supplémentaire de 2 500 euros.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☛ **Eclairage public route des Vaures / rue du Moulin**

Rappel : Dans le cadre de l'extension du réseau SIEG sur la rue des Vaures et rue du Moulin, ont déjà été prévus l'enfouissement du réseau télécom et du réseau électrique. Concernant les travaux d'extension du réseau basse tension un devis a été établi par le SIEG pour 9 120€ HT.

Les fouilles nécessaires à l'enfouissement du réseau télécom n'ont pu être réalisées en régie par les agents communaux, mais ont été réalisées par CEGELEC, pour un montant de 2 972,40 € TTC.

Pour la réalisation des travaux d'éclairage de la route des Vaures/rue du Moulin, suite à l'enfouissement BT, l'estimatif des dépenses s'élève à :

- Pour les réservations : 2 600 € HT, avec un fonds de concours communal de 1 300 € (50% du montant).
- Pour la mise en œuvre et les matériels : 29 000 € HT, avec un fonds de concours communal de 14 503.12 € soit 50% + intégralité de l'écotaxe.

Vote :

- **Pour : 22**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☛ **SIEG : modification des statuts**

Par délibération du 24 juin 2021, le comité syndical du SIEG a adopté une révision des statuts. Celle-ci concerne principalement le changement de nom du Syndicat en « Territoire d'énergie Puy-de-Dôme ».

Egalement, elle permet la prise en compte :

- de la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Énergie,
- la modification du nom de certains Secteurs,
- puis l'intégration des adhérents à la compétence IRVE (Infrastructures de recharges pour les véhicules électriques).

Il est proposé de valider la modification des statuts telle que proposée.

Vote :

- **Pour : 22**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

☛ **Remplacement du camion pour les services techniques**

Du fait du vol du camion des services techniques intervenu au mois de juin, lors de son passage aux Service des mines, à Lempdes, il est nécessaire de prévoir de le remplacer rapidement. De nombreux chantiers sont en cours, qui nécessitent de disposer d'un tel matériel. D'ores et déjà, il a été nécessaire d'en louer un pendant l'été.

Suite aux recherches conduites, un camion Man bi-benne d'occasion est proposé par la Société GAILLARD pour un coût de 33 000 € HT (65 064 km, véhicule de 2008). Le véhicule est en bon état et a été essayé.

Il est proposé d'acquérir ce véhicule, sans attendre le remboursement par l'assurance, puisque l'expert n'a pas encore communiqué le montant, qui sera indemnisé. En fonction une décision modificative sera prise au budget pour ajuster les crédits en dépenses et recettes.

M. David MOURNET demande si l'on connaît le prix d'un véhicule neuf.

M. le Maire n'a pas les éléments, mais indique que les personnes compétentes ont estimé le prix du véhicule en cohérence avec la valeur du marché.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Personnel

➡ Création deux postes d'adjoints techniques et évolution du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil municipal de créer deux postes d'adjoints techniques, à temps complet, pour les Services Techniques :

- Un premier poste permettant de proposer un CDD d'un an, à compter du 1^{er} octobre 2021 à un salarié issu de l'association DETOUR ; ce recrutement permettra de donner un signe positif à l'association quant au parcours d'insertion.
- Un second permettant de conserver dans les effectifs, un salarié employé par la mairie en contrat PEC, avec la proposition d'un CDD d'un an, à compter du 16 octobre 2021.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence. M. David MOURNET souhaiterait disposer du tableau des effectifs, à l'appui de cette délibération. Celui-ci sera transmis aux élus.

Remarque de M. Yves RAILLERE : deux personnes compétentes ont été remerciées en début de mandat et il se demande pourquoi. M. le Maire lui répond qu'il s'agit de leurs compétences, qui n'étaient pas en adéquation avec le profil recherché.

Vote :

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstentions: : 2 (M. Yves RAILLERE, ayant procuration de Mme Stéphanie GRENET)

La délibération est adoptée.

➡ Etablissement d'un nouveau contrat PEC pour l'école

Pour prendre la suite d'un contrat d'agent d'entretien des écoles en PEC, se terminant au 20 septembre, un recrutement a été lancé et il est proposé d'établir un nouveau contrat PEC à compter du 20

septembre, pour 26 h hebdomadaires. Ce contrat serait établi pour une durée de 9 mois et financé à hauteur de 65% par l'Etat (tenant compte de la commune d'origine de la personne recrutée).

Délibération adoptée à l'unanimité.

Vote :

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➔ **Délégation du conseil municipal au Maire pour représenter en justice la commune (article L2122-22 du CGCT)**

La décision « d'ester en justice » au nom de la commune est une compétence du Conseil Municipal (article L2132-1 du CGCT).

En vertu du 16° de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut déléguer cette fonction en tout ou partie au Maire, pour la durée de son mandat, c'est-à-dire qu'il peut le charger d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Par ailleurs, conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire peut subdéléguer la possibilité d'ester en justice à un adjoint, ou à un conseiller municipal en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour donner cette délégation au maire pour la durée résiduelle du mandat, pour l'ensemble des actions qui concerneraient la commune.

M. David MOURNET préfère que cette compétence continue de relever du Conseil Municipal et non du Maire et que mandat soit donné au cas par cas au Maire. Il rappelle que M. le Maire devra rendre compte de ses décisions à la séance suivante.

M. Yves RAILLIERE souhaite que chaque affaire du Conseil Municipal soit débattue en Conseil Municipal.

Mme Clémentine COULON précise que des plaintes sont déposées fréquemment.

M. le Maire, exemple à l'appui, explique que les délais de convocation sont réduits et ne permettent pas facilement de réunir le Conseil Municipal pour en débattre préalablement. Il propose par conséquent au Conseil Municipal de lui donner cette délégation, pour la durée résiduelle du mandat, pour l'ensemble des actions qui concerneraient la commune.

Vote :

- Pour : 19
- Contre : 2 (M. David MOURNET, ayant procuration de Mme Martine RODRIGUEZ)
- Abstention : 1 (Mme Yolande BURETTE)

La délibération est adoptée.

Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences

• **Commission Economie locale et développement – M. Jean-Luc LAQUENAIRE - Adjoint**

Celui-ci explique que beaucoup de chantiers sont en cours.

M. David MOURNET explique que les habitants de la rue de Montgacon s'étonnent car ils n'ont pas été prévenus des travaux réalisés récemment. M. le Maire confirme qu'une concertation serait effectivement intéressante dans ce cas.

• **Commission Employés municipaux, services techniques et travaux – M. Patrick Bouteloup Adjoint**

Les points ont déjà été abordés et M. Patrick BOUTELOUP n'a rien de particulier à ajouter à l'ordre du jour.

• **Commission Urbanisme, sécurité, civisme – Mme Clémentine COULON – Adjointe**

Les travaux de la Place des Marronniers avancent bien.

Plusieurs dépôts sauvages ont été identifiés vers les carrières.

M. Yves RAILLÈRE précise qu'il serait intéressant de lister dans la communication qui en sera faite (bulletin municipal, ...), la nature des dépôts trouvés : s'il s'agit de déchets provenant d'artisans, ...

M. le Maire précise qu'il ne manque pas dès que possible de poursuivre les personnes identifiées avec l'aide la gendarmerie lors du tri minutieux des déchets.

• **Commission Culture et éducation – Mme Emilie GOURBEYRE – Adjointe**

La rentrée scolaire à l'école Anatole France s'est bien passée, le protocole sanitaire est toujours d'actualité. Les effectifs sont stables. Les repas de la cantine ont été diversifiés et améliorés. L'entrée de l'école étant vieillissante, la peinture va être refaite.

La pose de la première pierre a eu lieu vendredi 17 septembre sur le chantier de l'école. Les travaux avancent dans les temps.

M. Yves RAILLÈRE s'étonne de l'absence d'invitation faite à l'ancien Maire, et encore plus de l'invitation d'un ancien Adjoint, à savoir M. Gérard SANCIAUT.

M. le Maire explique que M. Robert IMBAUD a demandé à être considéré comme un simple citoyen, ce qui a été fait. Il précise également que les correspondances qu'il reçoit de M. IMBAUD ne sont pas « gentilles ». M. SANCIAUT au contraire répond aux sollicitations de la Municipalité, qui peut « s'appuyer dessus » et communiquer avec lui.

Concours photos à la médiathèque : Une quinzaine de participants, les photos seront imprimées au FAB LAB et exposées à la médiathèque avec un quizz. La photo préférée sera publiée dans le bulletin municipal

Animation médiathèque : fabrication d'hôtel à insectes pendant les vacances de Toussaint.

M. David MOURNET demande où en est le projet de transfert de la compétence à la Communauté de communes Plaine Limagne. Il s'étonne que le Conseil Municipal n'ait pas encore été invité à statuer sur cette question.

M. le Maire indique que le transfert de la compétence est prévu au 1er janvier 2022, mais qu'il attend une réunion de la CLECT, qui statuera sur l'évaluation des charges transférées et le montant de l'attribution de compensation, revenant à la commune, pour proposer la délibération au Conseil Municipal, avec tous les éléments.

• **Commission Politique sociale -Mme Françoise MECHIN-VERNIER – Adjointe**

Le CLIC

Le centre de Thiers qui intervient pour les personnes âgées, va mettre en place sur la commune des animations, telles que la formation PSC1 : c'est un atelier gratuit de 1er secours civique niveau 1, prévu le 19 novembre; l'animateur sera un pompier du SDIS.

Il y aura plusieurs autres ateliers, ... certains sont gratuits, pour d'autres en partie payants, car financés par la CARSAT et le participant, moyennant 20€ / 10 séances.

Il y aura également un atelier informatique pour les plus de 60 ans, pour les novices et débutants ; 8h de formation seront prévues début 2022.

Les colis de Noël

Nous avons avancé et ciblé les colis intéressants, nous allons comparer avec Bacchus, que nous ferons travailler cette année.

Intervention pour une famille en détresse

Nous avons eu une demande d'aide d'urgence pour un père avec ses deux fillettes, nous avons hébergé la famille dans un logement de l'école Anatole France pendant une semaine.

Les Naufragés de la Vie, touchés par cette situation ont préparé un colis de denrées alimentaires.

La MAM

Le dossier est en cours de traitement, avec des pièces complémentaires attendues par le SDIS pour la mise en conformité.

Un mini bus payé intégralement par la région est attribué à la commune de Maringues. Les personnes âgées, isolées, sans famille bénéficieront de ce service, le lundi et vendredi pour divers rendez-vous et effectuer leurs achats.

Réunion du CCAS, le 29 Septembre à 18 h.

A l'ordre du jour :

Action pour personnes en situation de détresse

Organisation pour colis de Noël

Travaux de restauration de l'église.

Don du sang : organisation de la prochaine collecte, qui aura lieu le 29 octobre de 16h à 19 h.

Pour mémoire, les dates de prélèvements sanguins prévus pour 2022 :

Mercredi 02/02/2022

Mercredi 15/06/2022

Mercredi 02/11/2022

L'assemblée générale de l'EFS pour le renouvellement de bureau aura lieu le 22 octobre à 16h30. Mme GIRE Présidente départementale, les Maires de Crevant Laveine et Joze participeront à cette réunion.

Emmaüs va déposer un container pour récupérer des vêtements, qui sera installé, Place de la Charme à côté de ceux actuellement en place.

• **Commission monde associatif, animation et communication – Emilie GOURBEYRE – Adjointe**

Forum et fête de Maringues ont été un succès. Nous avons reçu hier les 5 associations qui ont participé et ont tenu un stand de buvette/restauration.

Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés aux associations en début de semaine.

Panneau Pocket : 1 000 smartphones ont mis Maringues en favoris.

La Maringoise : dimanche 26 septembre. Merci aux associations qui ont proposé de nombreux bénévoles pour assurer la sécurité sur le parcours. Plus de trente personnes ont répondu à l'appel.

• **Commission Agriculture et écologie – M. Dominique TIXIER – Adjoint**

Réfection de canalisations en cours, à Montgacon. Le réseau des fontaines est en cours de révision, au fur et à mesure, pour que les fontaines puissent se remettre à couler.

M. Yves RAILLERE précise qu'un agent municipal connaît bien le réseau.

Questions diverses

M. Yves RAILLERE voudrait que l'on parle des ressources humaines, qui pourraient être gérées en prestation par la Communauté de communes. Il indique qu'il votera contre, car il ne souhaite pas que l'on confie tout à l'intercommunalité.

M. le Maire précise qu'il va être proposé au Conseil communautaire de lancer à titre expérimental cette prestation de service, sur la base du volontariat.

M. RAILLERE fait remarquer que seule la ville de Maringues semble être candidate à cette expérimentation.

M. le Maire précise que le cadre opérationnel est à définir plus précisément.

M. David MOURNET précise que Maringues a les compétences en interne et qu'il est peut-être dommage de recourir à cette prestation payante.

M. le Maire indique que cela permettrait d'augmenter la polyvalence dans les services, qui est un peu juste à ce jour.

M. MOURNET demande s'il est prévu de statuer pour le temps de travail comme prévu d'ici la fin de l'année (1607 heures/an). M. le Maire lui répond que l'organisation du temps de travail a été déjà bien revue, avec la fin des journées accordées (jours du Maire, ...) et que le régime des 1 607 heures est déjà effectif.

M. MOURNET demande également où en sont les Lignes Directrices de Gestion, qui doivent être arrêtées par le Maire, pour statuer sur la politique RH (notamment avancement et promotion). Même si ces lignes relèvent d'un arrêté du Maire et non d'une délibération, il demande s'il est possible, d'en avoir communication.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été délibérés, M. le Maire lève la séance à 20h30.



M. le Maire donne ensuite la parole aux membres du public, qui le souhaitent.

Remerciements de M. le Maire aux correspondants des villages, qui servent de relais et seront rencontrés si possible une fois par trimestre pour faire remonter les attentes et la satisfaction des villages. Merci à eux pour avoir accepté cette mission.

Questions sur réintégration de l'organisation en conditions normales des conseils municipaux : en principe à compter du 1^{er} octobre.

Numérotation des maisons de Pont Picot à achever pour 4 maisons ? C'est en cours.

Public : élagage par ENEDIS réalisé avec les branches restées en place. C'est à ENEDIS de les enlever. Si ce n'est pas le cas, un courrier leur sera fait.

Nettoyage d'une mare à proximité lavoir à Pont Picot, crépis mur du four municipal.

Question s'agissant du mécène qui envisage d'aider à restaurer le chœur de l'église ?

M. le Maire précise que la DRAC va nous accompagner et indiquer s'il faut faire une étude complémentaire. Reste à préciser, combien cela va coûter, subventions déduites, car à ce jour, la commune n'a pas prévu de budget pour cette opération.

Il précise que deux conseillères et une adjointe sont mobilisées sur cette opération.

M. MOURNET précise qu'il y a des superpositions de peintures, reste à savoir lesquelles sont à conserver avec l'aval de la DRAC.

Les Fourniers :

Avancée de la fibre ?

Un site précise adresse par adresse sur le bulletin municipal où se renseigner pour savoir si l'on est éligible. Vensat, Les Fourniers, la Côte Rouge sont prévus dans une prochaine tranche.

Idem, qu'en est-il du tout à l'égout ?

M. le Maire précise que si l'on raccorde les Fourniers, Vensat à la station existante représente un budget très important. Ce n'est pas prévu pour l'instant (court et moyen termes).

Question posée sur possibilité d'exonérations sur la taxe foncière pour les exploitations en conversion biologique.

Mise en haie : existe t'il des possibilités d'accompagnement avec des subventions pour inciter aux plantations de haie. Moyennant l'établissement de conventions passées avec les agriculteurs, cela peut inciter à replanter des haies avec des essences locales.

Circulation : peut-on mettre la rue des Chèvres en sens unique, car dangereuse compte tenu de son étroitesse avec les véhicules en stationnement. Mme Clémentine COULON précise que c'est en cours de réflexion. La sortie en bas est aussi dangereuse.

Ramassage scolaire :

Une évolution demandée pour Pont Picot, Les Fourniers, Vensat, ou autres sites, cela reste de la compétence de la Région. Un nouveau prestataire a été mis en place. Cela leur a été signalé, mais la Région reste seule compétente.

La rue des Moissons à Vensat est dégradée et il est demandé s'il est prévu de la rénover. M. le Maire indique que cela reste possible. Il faudra établir un planning de réfection général, à compter de 2022.

Projet de voie verte : ne pourrait-on demander la déviation du village des Goslards ?

Le tracé de la voie verte prévoit en effet de retraverser deux fois la route. Ce tracé n'est pas simple, compte tenu des contraintes liées aux propriétés, puis pour longer la Morge (talus abrupt). Le projet n'est pas figé. Pour la déviation des Goslards, ce n'est pas prévu.

Le Pont de Sanat est encombré par des branchages, qu'il faudrait retirer. La commune n'a pas le matériel pour intervenir. Le Département a été sollicité, car cela relève aussi de l'entretien des berges.

Va-t-on avoir un beau sapin ? C'est bien prévu.